

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2020 Tenu à la Mairie à 20 h 30

Présents : MM. CALAS Franck, CHAMPION Jean-Pierre, DE CLAVIERE Eric, MABRU Philippe, MARTINEZ Frédéric, PERRAUD Camille, POULAIN Christophe, QUILLIEN Alexandre, REY Didier, ROBERT Magali, ROLLET Jocelyne, VANNIER Thomas formant la majorité des membres en exercice

Excusés : CHABANON Thierry, PAULE Emilie, KNEPPERT Marie-Laure

**Le Maire**, Franck CALAS déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

Secrétaire de séance : MARTINEZ Frédéric

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu du 10 septembre 2020 est approuvé et validé à l'unanimité.

**Puis, selon l'ordre du jour :**

## **I/ Décision Modificative n°3**

Arrivée d'Emilie PAULE à 20h40.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Pierre CHAMPION qui explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les écritures suivantes :

|  |          |          |
|--|----------|----------|
| 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) | - 2846 € |          |
| 615231 (voirie)                            | - 1000 € |          |
| 615232 (réseaux)                           | - 1500 € |          |
| 60632 (petites fournitures)                |          | + 1000 € |
| 6161 (assurances)                          |          | + 1896 € |
| 6411 (personnel titulaire)                 |          | + 1000 € |
| 6417 (rémunération apprentis)              |          | + 250 €  |
| 6531 (indemnités élus)                     |          | + 1200 € |
| 020 (dépenses imprévues d'investissement)  | - 100 €  |          |
| 2158160 (matériel divers)                  |          | + 100 €  |

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal acceptent cette décision modificative et autorise M. Le Maire à signer tout document se rapportant à cette modification.

## **II/ Motion pour le maintien de la Trésorerie de Thoissey**

Monsieur le Maire explique que la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) souhaite délocaliser les activités de la trésorerie de Thoissey sur la commune de Châtillon-sur-Chalaronne (à savoir que la fermeture du SIP de Saint Laurent sur Saône est déjà programmée).

Il rappelle que la Trésorerie de Thoissey apporte un service de proximité autant aux administrés qu'aux collectivités.

Il est proposé de voter une motion s'opposant à sa fermeture.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers refusent la fermeture de la Trésorerie de Thoissey et autorise M. le Maire à signer la motion pour le maintien de la Trésorerie de Thoissey.

### **III/ Vente de foin**

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année il faut fixer la date de la vente des foins. Il propose le samedi 5 décembre 2020 à 9h30

Il s'agit de 4 lots situés au Paqui. La mise à prix de chaque parcelle sera de 180 € et les enchères de 10 € minimum.

Il précise que les parcelles devront être fauchées avant le 10 juillet 2021.

Les membres du conseil, à l'unanimité acceptent l'ensemble des points ci-dessus et autorisent M. le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

### **IV/ Adhésion à un moyen moderne de paiement (Payfip)**

Monsieur le Maire explique que la DGFIP a fait parvenir un mail expliquant que par l'article 75 de la Loi des Finances rectificative 2017 du 18-12-2017, le législateur a décidé la généralisation d'une offre de paiement en ligne et dématérialisée par les entités publiques à destination de leurs usagers. Le décret n°2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018 précise les modalités et le calendrier de mise en œuvre de cette obligation.

Cette obligation, qui concerne également les régies des collectivités locales donc pour la commune la régie de la salle polyvalente.

Pour la mise en place de service de paiement en ligne des recettes publiques locales, la commune doit signer une convention d'adhésion avec la DGFIP afin que les administrés puissent payer par carte bancaire ou prélèvement unique.

Il faudra certainement que la commune acquière un TPE auprès d'un fournisseur de matériel agréé.

### **V/ Commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les décrets d'application de la loi n°2016-1046 parus entre le 9 mai et le 7 juin 2018, fixent la date d'entrée en vigueur de la réforme des modalités d'inscriptions sur les listes électorales depuis le 1er janvier 2019.

Suite aux élections municipales il est nécessaire de créer une nouvelle commission de contrôle des listes électorales.

Ils précisent les modalités de mise en place d'une commission de contrôle créée par la loi qui se substitue à la commission administrative existante. Pour les communes de moins de 1000 habitants elle sera composée d'un délégué de l'administration (Le Maire), un délégué du TGI (désigné par le Président du Tribunal : en attente de réponse) et un conseiller municipal (volontaire et pris dans l'ordre du tableau du 15 mars 2020 : Thomas VANNIER).

Cette commission de contrôle sera chargée d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale.

### **VI/ PLUi : engagement dans la démarche**

Monsieur le Maire rappelle que la loi impose aux intercommunalités d'élaborer un PLUi (Loi Grenelle 2, loi ALUR).

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2) a institué le PLU intercommunal comme la règle, dès lors qu'une communauté de communes est compétente en matière de PLU.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 (loi ALUR) renforce cette disposition, en rendant obligatoire le transfert de la compétence PLU aux communautés de communes et communautés d'agglomération (article 136) dans un délai de trois ans après la publication de la loi, sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20% de la population. Cette même loi prévoit que si, après le 27 mars 2017, la communauté de communes ou la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de PLU, elle le deviendra de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1er janvier 2021. Les communes pourront néanmoins continuer de s'opposer à ce transfert, dans le délai de trois mois précédant cette échéance.

La communauté de communes peut choisir de prendre la compétence PLU en cours de mandat, avec l'accord de ses communes membres suivant le principe de majorité qualifiée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, bien que favorable au PLUi, refusent pour le moment le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Val de Saône Centre étant donné que le PLU de la commune est assez récent donc grenellisé, que trop d'interrogations restent en suspens sur l'organisation de ce PLUi. L'ensemble des conseillers pensent qu'il est trop tôt pour faire ce transfert.

#### **VII/ MFR BAGE LE CHATEL : demande de subvention**

Monsieur le Maire explique qu'une demande de subvention de 100 € de la MFR Bagé le Chatel a été reçue en mairie courant octobre. Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le versement ou non de cette subvention sachant que Benjamin LANOIZELE, apprenti au sein de la commune, exécute sa formation au sein de cette MFR.

Après en avoir délibéré l'ensemble des conseillers accepte le versement de 100 € de subvention à la MFR de Bagé le Chatel.

#### **VI/ Rapport des commissions**

##### Administration Générale

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION nous informe que :

- d'ici fin de semaine le dossier @ 2021 sera envoyé.
- l'application Panneau Pocket compte déjà plus de 100 abonnés.
- une adresse mail a été créée pour la commission Administration Générale et qu'il est possible d'en créer encore trois. Si les autres commissions sont intéressées il faudrait le faire savoir.

##### Gestion du Territoire

Monsieur Didier REY que :

- sa commission s'est réunie le 6 octobre dernier.
- sa commission se réunira le mardi 17 novembre pour étudier des devis concernant le parking du pigeonier, la montée de la Mairie, la route du Jorfond (devant l'école) et le lot du Clos des Vergers.

- une personne a demandé d'installer des ruches au Bois Dieu. Accord de l'ONF. Un rendez-vous sera pris avec l'apiculteur.
- en ce qui concerne le branchement électrique du pigeonnier : le maçon interviendra le 12 novembre et Enédis le 17 novembre pour branchement. Un rendez-vous sera pris avec la Maison Technique pour le branchement et la sécurisation de la logette du compteur.
- l'entreprise Cottey aurait dû commencer les travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente le 4 novembre. La commune va récupérer les vieilles tuiles.
- un incendie de voitures a eu lieu sur le parking du pigeonnier. Quelques dégâts ont été constatés (panneaux jeux ...). Une enquête de gendarmerie est en cours.
- l'entreprise Charrion a été contactée pour remettre en place des tuiles du toit de l'église déplacées suite aux grands vents de la semaine 43.
- la fiente des pigeons vers l'église pose problème. Des solutions sont à étudier.
- les illuminations seront mises en place pour le 8 décembre par les employés communaux (la location de la nacelle a été faite)
- un mail a été fait à Dugeai Peyraud (maitre d'œuvre des travaux) pour un problème de prises électriques (prises défectueuses) ainsi que la chute de tuiles faitières tombées sur la maison attenante au bar. Le problème des tuiles a été réglé. L'entreprise Charrion est intervenue.
- M. DOMINIQUE de l'ONF sera contacté fin novembre concernant la vente de bois
- une demande de subvention a été faite auprès de la CCVSC concernant la réfection du parking de la mairie.
- le SIVOS doit changer de four. Il serait judicieux de racheter l'ancien four pour l'installer à la salle polyvalente.

### Cadre et qualité de vie

Madame Jocelyne ROLLET nous informe que :

- sa commission se réunit tous les 15 jours pour étudier les dossiers d'urbanisme.
- l'animation Zéro déchet prévue du 21 au 29/11 a été annulée en raison de la situation sanitaire. La commission va voir s'il est possible de la reporter au printemps. En attendant elle propose de se servir d'un support dématérialisé via les réseaux sociaux pour sensibiliser la population.
- l'atelier prévu par la Bibliothèque est reporté à une date ultérieure.

### Jeunesse et Affaires Culturelles

Monsieur Philippe MABRU informe les membres du conseil que :

- la conférence du 15 octobre s'est bien déroulée. 9 personnes étaient présentes.
- la bibliothèque est fermée jusqu'à nouvel ordre.
- M. DUTIN a demandé si la commune serait d'accord pour apporter des livres à l'école comme cela se fait pour Peyzieux. Accord délivré par la commune.
- L'inscription à 1<sup>ère</sup> lecture (anciennement 1<sup>ère</sup> page) va être faite afin de pouvoir bénéficier des livres offerts par le département et d'en effectuer la distribution.
- M. VANNIER Thomas a fait un nettoyage et remise à niveaux des ordinateurs de la bibliothèque. M. MABRU Philippe l'en remercie vivement. Il est évoqué la pose éventuelle d'un répéteur afin d'avoir une connexion internet de meilleure qualité.

- la cérémonie du 11 novembre se fera en comité restreint du fait de la situation sanitaire (6 personnes maximum).

## VII/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe que :

- le montant de la subvention accordée pour les travaux de réfection partielle de la toiture de la salle polyvalente a été revu à la hausse. La prise en charge au titre de la DETR est passée de 30 % (soit 5 498.00 €) à 35% (soit 6 414.00 €).
- le montant de la subvention pour la mise aux normes accessibilité du parking du pigeonnier s'élève à 35 % soit 6 076.00 €.
- un arrêté de virement de crédit a été pris. Un titre de 798 € a été émis sur le compte 777 afin de mandater les comptes 13913 pour 150.00 € et 13911 pour 648.00 €. C'est une opération d'ordre permettant d'effectuer la reprise des subventions pour l'année 2020.
- la cellule de crise a été réactivée et demande aux membres du Conseil de se répartir les appels téléphoniques et éventuelles visites. Des attestations seront mises à disposition au secrétariat en cas de besoin pour les personnes isolées et âgées ne disposant pas d'imprimante ou de smartphone
- la distribution des flyers Panneau Pocket se fera en même temps que le bulletin intercommunal soit mi-décembre. Chacun se verra attribué un secteur de distribution.
- le représentant de la Sté Antargaz a été reçu. Il propose un tarif très attractif. Les membres du conseil demandent de plus amples informations. La société sera donc recontactée. A voir également s'il ne serait pas possible de changer de mode de chauffage (pompe à chaleur par exemple).
- 95 coupons réponse ont été retournés au CCAS concernant les paniers garnis. Une réunion va être programmée pour en déterminer le contenu (produits et entreprises locaux).

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION informe le Conseil que le conseil municipal prévu le 19 novembre est annulé.

Monsieur Thomas VANNIER demande quelle va être la suite à donner par rapport au non renouvellement du bail du commerce. Monsieur le Maire lui répond que tout va être mis en œuvre pour que celui-ci ne reste pas fermé. Il informe également que Madame LARGE Pascale a été reçue en mairie et qu'aux vues du reconfinement le loyer du mois de novembre ne lui sera pas réclamé.

Madame Magali ROBERT propose d'étudier la labellisation « Bistrot de France » et éventuellement faire faire un diagnostique (gratuit).

Monsieur Philippe MABRU demande si la maison en face de l'école a été vendue car le panneau est retourné. Monsieur Franck CALAS explique que non la maison n'est pas vendue mais que suite à diverses intrusions dans la propriété privée une des propriétaires a porté plainte auprès des forces de gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, **Le Maire**, Président, lève la séance à 23h40

**Le Maire,**  
**Franck CALAS**



